

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE TRAPPES  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 Juin 2021

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----  
**Présidence :**

Monsieur Ali RABEH

**Présents :**

Ali RABEH, Virginie AUBAUD, Florence BARONE, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Murielle BERNARD, Matthieu BOLZINGER, Mathieu NSOMBOLI BOTOLO, Catherine CHABAY, Noura DALI OUHARZOUHNE, Hélène DENIAU, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Ayoub EL AMRANI, Abdelhay FARQANE, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Jamal HRAIBA, Marc LE FOLGOC, Aurélien PERROT, Frédéric REBOUL, Jarina SAMAD, Othman NASROU, Nadine BAUDRY, Benoît CORDIN, Luc DAUVERGNE, Josette GOMILA, Brigitte RAWLINSON, Guy MALANDAIN, Cheikh AGNE, Annie LE HIR, Bouna SAMBOU, Abdoul THIAM

**Absents excusés représentés :**

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT  
Houssem DHAOUADI représenté par Gérard GIRARDON  
Angélique PERRAUD représentée par Aurélien PERROT  
Jeanine MARY représentée par Guy MALANDAIN (sauf pour la délibération n°105 à la délibération n°108 incluse)

**Absents :**

Mustapha LARBAOUI  
Mathieu NSOMBOLI BOTOLO de la délibération n°105 à la délibération n°106 incluse  
Guy MALANDAIN de la délibération n°105 à la délibération n°108 incluse

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Pascal TRAN, Rogatien BOUCHEREAU, Daniel SEGUIN-CADICHE, Marie BEHAEGEL, Bouchra HAKKI, Cindy OBRIET LECLEF, Chantal MONNIER, Patrick DJERBOUA.

### **Le Conseil municipal,**

Après avoir désigné Monsieur Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

## ASSEMBLEES

- **Prend acte**, du relevé des décisions n°2021-80 – n°2021-86 – n°2021-91 à n°2021-131 inclus
  - **Approbation** du compte-rendu du Conseil municipal du 3 Mai 2021
- Approuve à l'unanimité le PV de séance du 3 Mai 2021.**

## ADMINISTRATION GENERALE

- **Attribution de la protection fonctionnelle à Monsieur Ali RABEH en qualité de Maire de la Ville de Trappes pour des faits de diffamation – Monsieur G. Autorisation donnée à Monsieur Ali RABEH, en sa qualité de Maire, pour déposer plainte pour diffamation au nom de la Ville de Trappes à l'encontre de Monsieur G.**

**Décide** d'accorder à Monsieur Ali RABEH la protection fonctionnelle qu'il sollicite au titre de ses fonctions de maire pour toute la procédure liée à cette affaire et ce quel que soit le degré de juridiction

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021, le Maire n'ayant pas pris part au vote.**

- **Modification de la délibération du Conseil municipal n°2020-041 en date du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions municipales - Mise à jour de la composition des commissions municipales – Commission municipale transition écologique, environnement, politique de la Ville et engagement citoyen /Commission municipale éducation, jeunesse, sports, culture et vie associative**

**Article 1 : Décide** de procéder au remplacement de deux membres des commissions municipales suivantes :

- Commission municipale transition écologique, environnement, politique de la Ville et engagement citoyen
- Commission municipale éducation, jeunesse, culture, sports et vie associative

**Pour la commission municipale transition écologique, environnement, politique de la Ville et engagement citoyen**

Le candidat est : Frédéric REBOUL

Résultat :

Suffrages exprimés : 38

Vote pour : 36

Abstention : 2

Vote contre : 0

Vote nul : 0

Est donc désigné : Frédéric REBOUL

**Pour la commission municipale éducation, jeunesse, culture, sports et vie associative**

Le candidat est : Abdelhay FARQANE

Résultat :

Suffrages exprimés : 38

Vote pour : 36

Abstention : 2

Vote contre : 0

Vote nul : 0

Est donc désigné : Abdelhay FARQANE

**Article 2 : Précise** que la commission municipale transition écologique, environnement, politique de la Ville et engagement citoyen est désormais composée comme suit :

- Virginie AUBAUD
- Frédéric REBOUL
- Djamel ARICHI
- Alienor EBLING
- Aurélien PERROT
- Housseem DHAOUAI
- Benoit CORDIN
- Annie LE HIR

**Article 3 : Précise** que la commission municipale éducation, jeunesse, culture et vie associative est désormais composée comme suit

- Sandrine GRANDGAMBE
- Amania DIALLO
- Catherine CHABAY
- Ayoub EL AMARANI
- Abdelhay FARQANE
- Jarina SAMAD
- Mustapha LARBAOUI
- Jeanine MARY
- 

**Article 4 : Précise** que les autres articles des délibérations n°2020-41 en date du 10 juillet 2020 portant élection des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions municipales demeurent inchangées.

**Délibéré le 28 Juin 2021 à la majorité de 36 voix pour, 2 abstentions.**

- **Modification de la délibération n°2020-055 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées et du conseil d'administration de l'école Sainte Marie - Mise à jour de la composition du conseil d'école de l'école Elémentaire Gustave Flaubert**

**Article 1 : Décide** de procéder au remplacement de Monsieur Bouna SAMBOU en tant que représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Gustave Flaubert.

La candidate est Murielle BERNARD

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 38

Vote pour : 36

Abstention : 2

Vote contre : 0

Vote nul : 0

Est élue : Murielle BERNARD

**Article 2** : Murielle BERNARD est désignée en qualité d'élue appelée à siéger au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire Gustave Flaubert.

**Article 3 : Précise** que les autres articles de la délibération n°2020-055 en date du 10 juillet 2020 portant désignation des membres demeurent inchangés.

**Délibéré le 28 Juin 2021 à la majorité de 36 voix pour, 2 abstentions.**

- **Modification de la délibération n°2020-059 en date du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du comité de jumelage - Mise à jour de la composition du comité de jumelage**

**Article 1 : Décide** de procéder au remplacement de deux représentants du Conseil municipal au sein du comité de jumelage.

Les candidats sont :

- Catherine CHABAY
- Amina DIALLO

Résultat :

Suffrages exprimés : 37

Vote pour : 35

Abstention : 2

Vote contre : 0

Vote nul : 0

Sont donc désignés :

- Catherine CHABAY
- Aminata DIALLO

**Article 2 : Précise** que le comité de jumelage est désormais composé comme suit :

- Florence BARONE
- Matthieu BOLZINGER
- Marc LE FOLGOC
- Catherine CHABAY
- Aminata DIALLO
- Cheikh AGNE
- Murielle BERNARD

**Article 3 : Précise** que les autres articles des délibérations n°2020-059 en date du 10 juillet 2020 portant désignation des membres du comité de jumelage demeurent inchangés.

**Délibéré le 28 Juin 2021 à la majorité de 35 voix pour, 2 abstentions, 1 élu(e) n'ayant pas pris part au vote.**

- **Modifications des statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) – Nouvelles compétences**

**Approuve** la requalification des « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » de SQY en « compétences supplémentaires » tout en conservant un périmètre de compétences identique.

**Approuve** le transfert à SQY d'une nouvelle compétence supplémentaire « *la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* ».

**Approuve** la suppression de l'ancienne compétence facultative « Aménagement de l'espace communautaire ».

**Approuve** la suppression de la référence aux « réseaux câblé et coaxial » de la compétence « Réseaux ».

**Approuve** la mise à jour du plan des espaces verts gérés par SQY joint aux statuts et la précision de la mention « *la création des parcs publics urbains, les espaces publics boisés et les bois urbains d'une superficie supérieure à 5 ha* » de la compétence « Espaces verts » en ajoutant « intégrés au plan » en fin de phrase.

**Approuve** l'ajout à la compétence « Mobilier urbain » de la mention « *au jalonnement directionnel routier des pôles, des équipements communautaires et des itinéraires cyclables structurants de l'Agglomération* ».

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Signature d'une convention avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ayant pour objet la mise en commun de services de documentation**

**Approuve** l'ouverture d'un service commun de services documentation.

**Approuve** la convention de mise en commun de services documentation.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

### AFFAIRES FINANCIERES

- **Décision modificative n°1 – exercice 2021**

**Adopte** les modifications budgétaires, conformément aux tableaux ci-annexés, comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011 Charges générales	- 96 340,00		Chapitre 013 Atténuation de charges		50 000,00
Chapitre 014 Atténuation de produits	50 000,00		Chapitre 73 Impôts et taxes		38 879,00
Chapitre 65 Autres charges	196 340,00		Chapitre 74 Subventions		92 050,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	30 000,00		Chapitre 75 Autres produits		- 929,00
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :</b>	<b>180 000,00</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :</b>		<b>180 000,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	25 000,00		Chapitre 13 Subventions d'investissement		25 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :</b>	<b>25 000,00</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :</b>		<b>25 000,00</b>

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Modification de la demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour 2020 et demande de fongibilité des exercices antérieurs dans le cadre de la clôture du pacte financier et fiscal de solidarité 2017/2020**

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une modification du fonds de concours 2020 (755 678€) et la fongibilité des exercices 2016, 2018 et 2019 (146 611,90€) pour un montant total de 902 289,90€, selon la répartition suivante :

#### DEPENSES

Opération	Coût opération HT retenu	Subvention demandée	
		Montant	%
Modernisation des bureaux des affaires générales	98 601,26 €	49 300,63 €	50,00%
Création de vestiaire à la piscine Monquaut	134 889,77 €	67 444,89 €	50,00%
Réalisation des travaux AD'AP	578 350,96 €	289 175,48 €	50,00%
Sécurisation des écoles	249 959,04 €	124 979,52 €	50,00%
Réfection du carré au cimetière Parc	169 625,14 €	84 812,57 €	50,00%
Vestiaires stade Chansac	152 770,65 €	76 385,33 €	50,00%
Parvis Langevin	420 382,97 €	210 191,49 €	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 804 579,79 €</b>	<b>902 289,90 €</b>	<b>50,00%</b>

#### RECETTES

Financement	Montant
Fonds de concours 2020	755 678,00 €
Fongibilité sécurisation contrôle d'accès – fonds de concours 2016	37 979,50 €
Fongibilité travaux cimetière Parc – fonds de concours 2016	29 097,12 €
Fongibilité square Montaigne – fonds de concours 2018	42 528,00 €
Fongibilité construction GS J. Ferry – fonds de concours 2019	37 007,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>902 289,90 €</b>

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette demande.

**Dit** que les recettes sont inscrites au budget de la ville, chapitre 13.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Rapport sur les actions conduites par les villes bénéficiaires du F.S.R.I.F. (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France) en 2020**

**Approuve** le rapport financier des actions mises en œuvre en 2020 dans le cadre de la Politique de la Ville, annexé à la présente délibération.

**Dit** que la dotation F.S.R.I.F. inscrite au budget primitif 2020 s'élève à la somme de 3 015 012 euros, pour un coût total des opérations de 5 483 310,67 euros.

**Prend acte du rapport.**

- **Avenant n° 1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot n°3 « Espaces jeunes et centres sociaux » attribué à la société NOVASOL**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot n°3 « Espaces jeunes et centres sociaux » attribué à la société NOVASOL - sise Bâtiment HERMES, 4 rue René Razel, 91 400 SACLAY.

**Précise** que le présent avenant est un avenant en moins-value s'élevant à la somme de 4 087,27€ HT. Le montant initial du lot n°3 s'élevant à la somme de 94 298,38€ HT est donc porté à la somme de 90 211,11€ HT soit une diminution globale de 4,3344 %.

**Dit** que le présent avenant sera mis en application dès sa notification à la société NOVASOL.

**Indique** que les autres clauses du marché restent inchangées.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget des exercices considérés chapitre 011.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot n°5 « Vitres de l'ensemble des bâtiments » attribué à la société GUILBERT PROPLETE**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot n° « Vitres de l'ensemble des bâtiments » attribué à la société GUILBERT PROPLETE - sise 134 avenue Henri Barbusse, 93140 BONDY.

**Précise** que le présent avenant est un avenant en plus-value s'élevant à la somme de 141,70€ HT. Le montant initial du lot n°5 s'élevant à la somme de 24 081,62€ HT est donc porté à la somme de 24 223,32€ HT, soit une augmentation globale de 0,5884%.

**Dit** que le présent avenant sera mis en application dès sa notification à la société GUILBERT PROPLETE.

**Indique** que les autres clauses du marché restent inchangées.



**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget des exercices considérés chapitre 011.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Avenant n°2 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot n°2 « Bâtiments administratifs » attribué à la société NICKEL**

**Approuve** l'avenant n°2 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot n°2 « Bâtiments administratifs » attribué à la société NICKEL - sise 22 rue Vladimir Jankélévitch, 77184 EMERAINVILLE.

**Précise** que le présent avenant est un avenant en plus-value s'élevant à la somme de 3 532,09€ HT. Le montant initial du lot 2 s'élevant à la somme de 301 794,03€ HT est donc porté à la somme de 303 843,38€ HT (avenant n°1 + avenant n°2), soit une augmentation totale de 0,6791%.

**Dit** que le présent avenant sera mis en application dès sa notification à la société NICKEL.

**Indique** que les autres clauses du marché restent inchangées.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget des exercices considérés chapitre 011.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Approbation de l'avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de surface du plateau urbain RN10 en centre-ville de Trappes**

**Rectifie** le montant total (après l'avenant n°3) du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement AEI/ INGEROP pour la réalisation de l'étude des aménagements de la couverture au droit et pour l'aménagement de surface du plateau urbain RN10 en centre-ville de Trappes pour un montant de 785 050 € HT prenant en compte le montant de l'avenant n°2 d'une valeur de 3 820€ HT.

**Approuve** l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement AEI/ INGEROP pour la réalisation de l'étude des aménagements de la couverture au droit et pour l'aménagement de surface du plateau urbain RN10 en centre-ville de Trappes, pour un montant de 30 625€ HT.

**Précise** que le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial passe de 707 455€ HT à 815 675€ HT (avenant n°1 à 4 compris), soit 15,2971 %.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 précité et les pièces qui s'y réfèrent.

**Précise** que les autres clauses du marché restent inchangées.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget chapitre 21.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Avenant n°1 au marché de nettoyage des voiries, trottoirs, parkings et cours attribué à la société SEPUR**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché de nettoyage des voiries, trottoirs, parkings et cours à la société SEPUR, sise ZA du Pont Cailloux, Route des Nourrices 78850 Thiverval Grignon.

**Précise** qu'il convient de lire à l'article 12 du CCAP la formule de révision suivante

$$P=Po [0,15+0,85(0,45(\frac{ICHT-E}{1870o}) + 0,40 (\frac{1870}{1870o}))]$$

**Dit** que le présent avenant sera mis en application dès sa notification à la société SEPUR.

**Indique** que les autres clauses du marché restent inchangées.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget des exercices considérés chapitre 011.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Avenant n° 1 au marché de travaux extension du groupe scolaire Jean Macé Lot 2 Charpente/MOB/Couverture attribué à la société VANINETTI SAS**

**Approuve** l'avenant administratif de transfert n°1 au marché de travaux : extension du groupe scolaire Jean Macé, Lot 2 Charpente/MOB/Couverture transférant le lot susvisé conclu avec la société VANINETTI SAS - sise chemin des Marceaux, 78 710 ROSNY-SUR-SEINE, à la société RUBNER CONSRTRUCTION BOIS sise 36 avenue des Frères Montgolfier, 69 680 CHASSIEU.

**Prend acte** de la fusion et du contrat de location-Gérance entre la société VANINETTI et la société RUBNER CONSTRUCTION BOIS.

**Précise** qu'il n'est pas autrement dérogé au marché, ses clauses restent inchangées, objet des présente, dont l'exécution se poursuivra conformément à leurs dispositions, entre le nouveau titulaire et la collectivité.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget des exercices considérés chapitre 011.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

## CTM

- **Approbation de la charte d'intervention pour l'enlèvement d'inscriptions, tags et graffitis sur un bien privé immobilier réalisés par les agents municipaux**

**Approuve** la charte d'intervention pour l'enlèvement d'inscriptions, tags et graffitis sur un bien privé immobilier réalisés par les agents municipaux laquelle définit les modalités et la procédure à réaliser pour bénéficier de ce service.

**Précise** qu'il s'agit d'un service gratuit destiné à l'élimination des graffitis, tags et autres inscriptions des locaux à destination d'habitation et locaux associatif sous réserve que l'inscription située sur le support à nettoyer occasionne une gêne esthétique qui soit visible de la voie publique et que cette intervention ne constitue en aucun cas une opération de ravalement de façade.

**Précise** que les locaux faisant l'objet d'une destination autre que associatif ou d'habitation, pourront également profiter de ce service qui leur sera facturé 150€.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions d'intervention nécessaires à la mise en œuvre de ladite charte.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

## CULTURE

- **Signature d'une convention de partenariat avec l'association Orchestre à l'École pour la création d'une classe « orchestre à l'école » CE2 à l'école élémentaire Jean Cocteau pour l'année scolaire 2021-2022**

**Approuve** la convention de partenariat entre l'association Orchestre à l'École et la ville ci-annexée.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Orchestre à l'École et tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

**Autorise** Monsieur le Maire à faire adhérer la ville à l'association Orchestre à l'École.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Approbation de l'avenant prorogeant la convention triennale 2018-2021 avec l'Association DECLIC THEATRE**

**Approuve** l'avenant ayant pour objet la prolongation de la convention triennale conclue entre la Ville et l'Association DECLIC THEATRE jusqu'au 31 décembre 2021.

**Autorise le Maire** ou son représentant à signer l'avenant ci annexé et tous les documents afférents.

**Article 3 : Dit** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2021, chapitre 6574.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Approbation de l'avenant prorogeant la convention triennale 2018-2021 avec l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint Quentin en Yvelines - APMSQ**

**Approuve** l'avenant ayant pour objet la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 de la convention triennale conclue entre la Ville et l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint Quentin en Yvelines.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci annexé et tous les documents afférents.

**Dit** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2021, chapitre 6574.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

## EDUCATION

- **Modification de l'organisation des horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques**

**Décide** d'abroger la délibération n° 2020-069 en date du 23 juillet 2020 portant sur la modification de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publique.

**Dit** que la semaine scolaire sera organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

**Décide** que la mise en place de ces horaires se fera dès la rentrée 2021-2022 dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Modification du règlement des activités périscolaires et de loisirs**

**Décide** d'abroger la délibération n°2021-47 du 22 mars 2021 portant adoption du règlement des activités périscolaires et de loisirs.

**Décide** d'adopter le nouveau règlement des activités périscolaires et de loisirs annexé.

**Décide** que ce règlement sera effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Approbation du nouveau règlement financier des activités périscolaires et de loisirs**

**Décide** d'abroger le règlement financier des accueils périscolaires et de loisirs adopté le 22 mars 2021.

**Décide** d'approuver le nouveau règlement financier des accueils périscolaires et de loisirs ci-annexé, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Dit** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget au chapitre 70.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Approbation du nouveau règlement du quotient familial**

**Décide** de ne plus utiliser les calculs de quotient familial présentés dans les délibérations n°2011-094, n°2012—93 et n°2021-48 susvisées.

**Décide** d'approuver le nouveau règlement du quotient familial ci-annexé.

**Décide** que ce règlement sera applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Précise** que le calcul du quotient familial qui y est décrit est valable pour toutes les activités municipales dont le calcul du tarif fait référence à un taux d'effort, à l'exception de la petite enfance dont les tarifs sont régis par la Caisse d'Allocations Familiales.

**Dit** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget au chapitre 70.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Subvention à l'école Jules Ferry**

**Article 1er : Décide** d'accorder la subvention suivante :

Ecoles	Projets	Montant subvention
EEPU FERRY	CLASSES DECOUVERTE AU BARIOZ	3 906 €

**Dit** que les dépenses sont prévues au budget des exercices concernés, chapitre 11, article 6574.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Approbation de l'avenant à la convention cadre pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de la Ville de Trappes**

**Approuve** l'avenant ci-annexé à la convention cadre pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles élémentaires de la Ville de Trappes, portant sur le déploiement dans les écoles maternelles.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention ainsi que tout document y afférent.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Abonnement participatif à l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)**

**Décide** de souscrire à un abonnement participatif à l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV).

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet abonnement.

**Désigne** Madame Sandrine GRANDGAMBE, Adjointe au Maire en charge de la Réussite scolaire et de la Vie culturelle, pour représenter la commune au sein de ce réseau.

**Précise** que la participation financière de la Ville s'élève à 300 € par an.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget des exercices considérés, chapitre 011.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

## RESSOURCES HUMAINES

- **Création et recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « relations parents-enfants » sur un emploi non permanent à temps complet nécessaire à la réalisation d'un projet**

**Propose** de créer, selon les missions définies ci-dessus, un emploi non permanent comme suit :

<b>Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Catégorie hiérarchique</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>
Dates – 3 ans	1	Catégorie A	Chargé de mission (Attaché)	Temps plein

**Précise** que les dépenses et les recettes nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrites au budget.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Création et recrutement d'un conseiller numérique sur un emploi non permanent à temps complet nécessaire à la réalisation d'un projet**

**Propose** de créer, selon les missions définies ci-dessus, un emploi non permanent comme suit :

<b>Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Catégorie hiérarchique</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>
Dates – 2 ans	1	Catégorie C	Conseiller numérique	Temps plein

**Précise** que les dépenses et les recettes nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrites au budget.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Mise à jour du tableau des emplois de la Ville**

**Approuve** les modifications apportées au tableau des emplois, telle que présentée ci-après :

Postes supprimés			Postes créés		
Intitulé du poste	Grade mini	Grade maxi	Intitulé du poste	Grade mini	Grade maxi
Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>Assistant relations familles et partenaires</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Responsable du service des tout et des petits/petits	Rédacteur ou Attaché	Rédacteur principal 1ère classe ou Attaché principal	<b>Responsable du service des tout-petits et des petits</b>	Rédacteur ou Attaché	Rédacteur principal 1ère classe ou Attaché principal
Chargé d'action culturelle et du jeune public	Rédacteur territorial	Attaché	<b>Chargé de mission "Hors les murs, médiation et droits culturels"</b>	Rédacteur	Attaché
Assistant de projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>Assistant administratif et évènementiel associatif</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Responsable du pôle vie démocratique vie associative	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	<b>Responsable du service vie démocratique et associative</b>	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe
Assistant de gestion administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>Chargé de la gestion des salles</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe



Responsable du service de l'intendance et des assemblées	Rédacteur principal 1ère classe	Attaché	<b>Responsable du service d'intendance administrative</b>	Rédacteur principal 1ère classe	Attaché
Responsable de la mission Affaires juridiques et commande publique	Attaché	Attaché principal	<b>Directeur des affaires juridiques</b>	Attaché	Attaché principal
Agent d'attribution	Adjoint d'administratif	Adjoint d'administratif principal de 1ère classe	<b>Agent d'accueil et d'instruction</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe
Gardien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	<b>Agent d'exploitation et maintenance des bâtiments communaux</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe
Gardien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	<b>Agent d'exploitation et maintenance des bâtiments communaux</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe
Chef d'équipe des gardiens HDV	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	<b>Responsable technique HDV</b>	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal
Responsable de service régie propreté	Agent de maîtrise	Technicien	<b>Responsable secteur propreté</b>	Agent de maîtrise	Technicien

Chef de secteur horaire matinée	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	<b>Chef de section propreté voirie</b>	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal
Agent d'accueil	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	<b>Assistant administratif</b>	Adjoint technique ou <b>Adjoint administratif</b>	Adjoint technique principal 1ère classe ou <b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>
Secrétaire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>Conseiller BIJ</b>	Adjoint administratif ou <b>Adjoint d'animation</b> ou <b>Animateur</b>	Adjoint administratif principal de 1ère classe ou <b>Adjoint d'animation principal de 1ère classe</b> ou <b>Animateur principal de 1ère classe</b>
Responsable régie	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>Responsable du pôle régie</b>	Adjoint administratif	<b>Rédacteur principal 1ère classe</b>
Hôte d'accueil	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	<b>Responsable du pôle accueil principal</b>	<b>Adjoint administratif</b> ou Adjoint d'animation	<b>Rédacteur principal de 1ère classe</b> ou Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Responsable CNI passeport	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>Responsable du pôle CNI, passeport et état civil</b>	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe

Responsable du CAP Emploi - conseiller emploi	Attaché	Directeur territorial	<b>Responsable du service emploi</b>	Attaché	<b>Attaché principal</b>
Agent d'enregistrement	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	<b>Agent d'accueil et d'instruction</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>
Agent d'accueil	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	<b>Agent d'accueil et d'instruction</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>
Directeur de Développement Economique	Attaché	Directeur territorial	<b>Directeur du développement économique de l'insertion et de l'emploi</b>	Attaché	<b>Attaché principal</b>
Responsable Service Régie Bâtiment	Agent de maîtrise ou Technicien	Agent de maîtrise principal ou Technicien principal 1ère classe	<b>Responsable pôle régie bâtiment - parc auto</b>	<b>Technicien</b>	<b>Technicien principal 1ère classe</b>
Responsable secteur d'exploitation et maintenance des bâtiments	Adjoint technique	Technicien	<b>Responsable de secteur entretien maintenance</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	Technicien

Responsable secteur d'exploitation et maintenance des bâtiments (2 postes)	Adjoint technique	Technicien	<b>Chef de section entretien et maintenance (2 postes)</b>	Adjoint technique	<b>Agent de maîtrise principal</b>
Agent GUP	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	<b>Agent d'intervention rapide sur voirie et espace public</b>	<b>Adjoint technique</b>	Agent de maîtrise principal
Responsable garage municipal	Adjoint technique ou Agent de maîtrise / Technicien	Adjoint technique principal 1ère classe ou Agent de maîtrise principal / ou Technicien principal de 1ère classe	<b>Responsable secteur régie travaux et parc auto</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Technicien</b>
Animateur multimédia	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animateur multimédia	Adjoint d'animation ou <b>Animateur</b>	Adjoint d'animation principal de 1ère classe ou <b>Animateur principal 1ère classe</b>
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants ou <b>Animateur</b>	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ou <b>Animateur principal 1ère classe</b>

Agent d'office	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Agent d'office	<b>Adjoint technique</b>	Agent de maîtrise principal
Responsable administratif et financier	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	Responsable administratif et financier	Rédacteur ou <b>Adjoint administratif</b>	Rédacteur principal 1ère classe ou <b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>
Agent d'office Temps non complet (31h30)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	<b>Agent d'office Temps complet</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe
Agent d'office Temps non complet (28h) 4 postes	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	<b>Agent d'office Temps complet (4 postes)</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe
Agent d'office Temps non complet (22h) (29 postes)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	<b>Agent d'office Temps non Complet (70%) (29 postes)</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe
			<b>Animateur des accueils périscolaires et des loisirs (46 postes)</b>	<b>Adjoint d'animation</b>	<b>Adjoint d'animation principal 1ère classe</b>
			<b>Agent d'office (5 postes)</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique principal de 1ère classe</b>

			<b>Agent d'office Temps non complet (70 %) (3 postes)</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique principal de 1ère classe</b>
			<b>Enseignant (Cor) Temps non complet 2h</b>	<b>Assistant d'enseignement artistique</b>	<b>Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe</b>
			<b>Enseignant (Trompette) Temps non complet 2h</b>	<b>Assistant d'enseignement artistique</b>	<b>Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe</b>
			<b>Enseignant (Trombone) Temps non complet 2h</b>	<b>Assistant d'enseignement artistique</b>	<b>Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe</b>
			<b>Orthophoniste (2 postes)</b>	<b>Technicien paramédical de classe normale OU Masseur- kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale</b>	<b>Technicien paramédical de classe supérieure OU Masseur- kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe</b>
			<b>Responsable pôle environnement</b>	<b>Technicien</b>	<b>Technicien principal 1ère classe</b>
			<b>Responsable brigade environnement</b>	<b>Agent de maitrise</b>	<b>Agent de maitrise principal</b>

			<b>Responsable de secteur d'intervention rapide sur voirie et espace public</b>	<b>Technicien</b>	<b>Technicien principal 1ère classe</b>
			<b>Agent d'intervention rapide sur voirie et espace public</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>Agent de maîtrise principal</b>
			<b>Responsable du magasin</b>	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Technicien</b>
			<b>Magasinier</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>Agent de maîtrise</b>
			<b>Chef de section propreté voirie</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>Agent de maîtrise principal</b>
<b>Directeur général des services techniques délégué</b>	<b>Ingénieur</b>	<b>Ingénieur hors classe</b>			

**Prend acte** du tableau des emplois, modifié en conséquence.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2021-77 du 3 mai 2021**

**Abroge** la délibération n°2021-77 du 3 mai 2021 modifiant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

**Approuve** le règlement du RIFSEEP (annexe 1) et le tableau des groupes de fonctions fixant les montants planchers et plafonds (annexe 2) ci-annexés ;

**Dit que** les dispositions de la présente délibération remplacent les dispositions antérieures pour les catégories de personnel concernées par le RIFSEEP. Les délibérations pour les autres catégories sont maintenues en l'état.

Les crédits correspondant de la présente délibération sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 012.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**

- **Création de 4 postes dans le cadre du dispositif « Parcours emploi Compétences » - Contrat unique d'insertion (CUI) - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à temps plein.**

**De créer** 4 postes dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » - « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps plein ».

**Précise** que ces contrat(s) seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois.

**Indique** que le poste est financé entre 20 et 30 heures hebdomadaires.

**Ajoute** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention à conclure avec l'Etat nécessaire à l'obtention des financements correspondants, ainsi que toute pièce afférente au dossier

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**



- **Création de 10 postes adultes relais – signature d’une convention entre l’Etat et la Ville**

**Approuve** la création de 10 postes d’adultes-relais et sollicite auprès de l’Etat les financements afférents sous réserve de la décision ministérielle à intervenir.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à conclure avec l’Etat, ainsi que toute pièce afférente au dossier.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

**Délibéré à l’unanimité le 28 Juin 2021.**

## SPORTS

- **Modification du règlement intérieur des équipements sportifs de la ville**

**Adopte** les modifications du règlement intérieur d’utilisation des équipements sportifs ci-annexé (annexe1) accompagné de la liste des installations sportives concernées (annexe 2).

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions relatifs à l’utilisation et à la mise des espaces sportifs, objet du présent règlement.

**Délibéré à l’unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Abrogation des pénalités en cas de non-paiement ou de retard dans le paiement des activités culturelles et sportives municipales**

**Abroge** l’application des pénalités en cas de non-paiement ou de retard dans le paiement des prestations municipales culturelles et sportives.

**Dit** que les pénalités, appliquées aux usagers qui n’ont pas payé leurs activités sportives et culturelles pour la saison 2020-2021, faute d’avoir pu en bénéficier en raison de leur suppression suite à la crise sanitaire, sont annulées.

**Autorise** le remboursement des pénalités déjà payées par les usagers qui n’ont pu bénéficier des activités culturelles et sportives pour la saison 2020-2021 en raison de leur annulation suite à la crise sanitaire.

**Délibéré à l’unanimité le 28 juin 2021.**

- **Etude urbaine des secteurs des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de concertation dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine**

**Approuve** les objectifs poursuivis par l'aménagement des différents secteurs de la Plaine de Neauphle et des Merisiers établis dans le cadre du diagnostic urbain du protocole de préfiguration du NPNRU :

- répondre aux besoins de la population de Trappes et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de services, de commerces et d'équipements
- construire un projet en concertation avec la population

Pour Secteur de la Plaine de Neauphle, le square CAMUS les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- Sortir le Square Camus de son isolement
- Diversifier le statut des logements
- Recomposer le grand ensemble enclos en unités résidentielles adressées
- Renouveler et requalifier le bâti
- Clarifier le statut des espaces publics
- Affirmer la vocation résidentielle du site

Pour le secteur des Merisiers, le périmètre BARBUSSE - CITE NOUVELLE - PLATEAU URBAIN les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- L'articulation entre la centralité de Merisiers et le centre-ville-Plateau urbain,
- Le renouvellement d'image du grand quartier au travers de l'entrée que constitue l'Avenue Barbusse
- Créer un lien entre les différents quartiers de la ville, ses équipements, ses parcs et jardins
- La requalification du bâti et des espaces résidentiels
- Le renouvellement du bâti et de l'habitat
- La consolidation du parcellaire et des qualités résidentielles
- La requalification et la restructuration d'espaces publics dégradés ou routiers

**Engage**, en vertu de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation portant sur ledit projet d'aménagement associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

**Fixe** les modalités de ladite concertation comme suit :

- Mise en place d'un « village du projet » (hall de la Mairie ou Espace 1901) avec :
  - o modélisation du futur quartier
  - o mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les participations des habitants
- Organisation de porte-à-porte
- Affichage en Mairie de TRAPPES, pendant toute la durée de la concertation, et mention dans le bulletin municipal de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation;
- l'organisation de réunions publiques (sous réserve du contexte sanitaire).

La démarche intégrera pleinement la dimension écologique. L'ensemble du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, tout comme le fonctionnement du futur quartier, répondront aux ambitions de la Ville en matière de transition écologique. Autant que possible, ces nouveaux quartiers intégreront des technologies innovantes qui en feront des modèles vertueux pour l'environnement.

Une attention particulière sera portée sur la diversité biologique au cœur des projets d'espaces verts ainsi que sur la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers dans son ensemble, elle devra se traduire par la mise en œuvre de territoires innovants et modèles sur le plan écologiques ;

Monsieur le Maire présentera le bilan de cette concertation au Conseil municipal qui en délibèrera.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de TRAPPES pendant toute la durée de la concertation, d'une mention dans au moins un journal régional ou local diffusé dans le département.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Constitution d'une servitude non aedificandi sur une partie de la parcelle cadastrée AY 151**

**Approuve** la création de servitude de cour commune grevant la propriété communale.

**Dit** que l'indemnité en contrepartie de laquelle la servitude est consentie s'élève donc à la somme de 19 000 €.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette servitude et tous documents à intervenir à cet effet.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Abrogation de délibération du Conseil municipal n°2016-127 en date du 08 novembre 2016 portant sur l'instauration d'un périmètre d'études urbaines et demande à l'agglomération pour la mise en place d'un périmètre de sursis à statuer**

**Abroge** la délibération du Conseil municipal n°2016-127 en date du 08 novembre 2016 portant sur l'instauration de périmètre d'études urbaines.

**Demande** à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines d'instaurer un périmètre de sursis à statuer sur les secteurs à enjeux.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Déclassement par anticipation et cession partielle de la parcelle AX 78p comprenant l'équipement sportif**

**Autorise** le déclassement par anticipation de la fraction 200a du volume 200 de la parcelle AX 78 comprenant l'escalier ouest du centre socio-culturel et le déclassement des fractions 200b, 200c, 200d, 200 e et 200f du volume 200 de la parcelle AX 78 comprenant l'équipement sportif.

**Autorise** tout modificatif à l'état descriptif de division volumétrique de la parcelle AX 78 dont les frais seront supportés par NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS.

**Autorise** l'établissement de tout projet de plan de division de la parcelle AX 78 dont les frais seront supportés par NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS.

**Autorise** la cession au profit de NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS du centre socio-culturel, de l'équipement sportif et du tréfonds de la partie de la parcelle AX 78 les supportant moyennant le prix de cinq cents mille euros (500 000 €) sans tenir compte des coûts de démolition et dépollution.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte de promesse de vente et de vente et plus généralement tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la modification et/ou à l'annulation de l'état descriptif de division volumétrique de la parcelle AX 78.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Confirmation du déclassement par anticipation de la parcelle AX 169p, pour environ 14 m<sup>2</sup> et déclassement par anticipation de la parcelle AX 169p pour environ 147 m<sup>2</sup> au lieu des 129 m<sup>2</sup> initiaux, rue des anciens combattants.**

**Confirme** le déclassement par anticipation du domaine public communal d'environ 14 m<sup>2</sup> et **Approuve** le déclassement par anticipation du domaine public d'environ 147 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AX 169, sise rue des Anciens Combattants.

**Confirme** la cession des deux parties de 14 m<sup>2</sup> et 147 m<sup>2</sup> au prix de un euro (1€) à NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte de promesse de vente et de vente et plus généralement tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Déclassement par anticipation de la parcelle AX 169p, pour environ 11 m<sup>2</sup>, rue Eugène Pottier.**

**Autorise** le déclassement par anticipation du domaine public communal d'environ 14 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AX 169, sise rue Eugène Pottier.

**Confirme** la cession de cette partie de 11 m<sup>2</sup> au prix de un euro (1€) à NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte de promesse de vente et de vente et plus généralement tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

- **Cession des murs du tabac Tom Tom – Allée Aimé Césaire – Résidence La Closerie du Parc**

**Décide** la cession des murs du local commercial – bureau tabac sis 57 avenue Hector Berlioz au prix de 157.212,47 euros.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**Délibéré à l'unanimité le 28 Juin 2021.**

## VIE ASSOCIATIVE

- **Refonte du dispositif « comités de quartier »**

**Supprime** les comités de quartier dans l'attente de la mise en place du nouveau dispositif.

**Abroge** toutes les dispositions antérieures relatives au dispositif « comités de quartier ».

**Précise** que le nouveau dispositif dont les nouvelles modalités seront finalisées suite à la concertation citoyenne « grand public », sera mis en place au cours du deuxième semestre 2021.

**Délibéré à l'unanimité le 28 juin 2021.**



**Pour extrait certifié conforme,  
Trappes, le 28 Juin 2021**

**Le Maire,**

**Ali RABEH**